



Quel statut pour une courte mission ?

Par **lagdecharlotte**, le **31/10/2008** à **13:05**

J'aurai voulu savoir s'il existe un statut juridique pour que je fasse des courtes mission (de type montage vidéo) pour les sociétés, autre qu'un CDD (qui fait trop de documents à remplir pour les entreprises).

Si oui, quels en sont les modalités ?

Etre indépendant, qu'est ce que c'est ?

Est-ce payant ? Puis-je le devenir ?

Merci d'avance.